

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, 1e 23 OCTOBRE 1962

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°62- 455 /PR.MJL.
portant création d'un Bureau Social pour
Mineurs Délinquants

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D É C R È T E

ARTICLE 1er.- Il est créé au Ministère de la Justice et de la
Législation, un Bureau Social pour mineurs délinquants.

ARTICLE 2.- Le Bureau Social reçoit les attributions suivantes,
sous réserve des dispositions légales résultant du statut des
Avocats-défenseurs :

- a) Assistance des mineurs au cours de l'instance judi-
ciaire;
- b) Assistance des mineurs au cours de l'exécution de
la sentence judiciaire;
- c) Assistance des mineurs en danger moral;
- d) Tenue de la statistique de la délinquance juvénile;
- e) Elaboration des programmes de prévention de la délin-
quance juvénile.

ARTICLE 2.- La direction du Bureau Social peut être confiée à une
Assistante Sociale détachée par le Ministère de la Santé et des Af-
faires Sociales auprès du Ministère de la Justice et de la Législation.
Les Assistantes Sociales des centres sociaux sont délé-
guées du Bureau Social et le représentent auprès des autorités
judiciaires de leur circonscription.

ARTICLE 4.- Le Bureau Social sera complété par un Centre d'Accueil et un Centre de rééducation pour mineurs délinquants.

ARTICLE 5.- Un arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation fixera en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret.

ARTICLE 6.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux Ministre de la
Justice et de la Législation,

J. KEKE

Hubert MAGA

Le Ministre de la Santé Publique et des
Affaires Sociales,

AMPLIATIONS:

P.R.	15
M.J.L.	5
M.S.A.S.	5
C.S.	1
S.G.G.	4
J.O.R.D.	1

R. DEROUX